

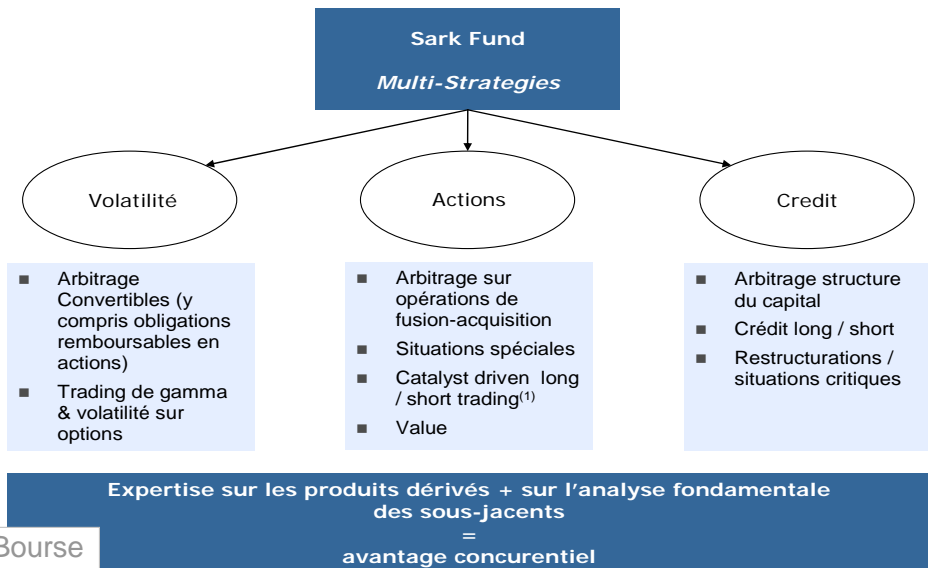
Boussard & Gavaudan Holding : un nouveau fonds alternatif multi-stratégies, de type fermé, qui sera coté sur Euronext Amsterdam

Boussard & Gavaudan Holding : objectifs et politique d'investissement

- | | |
|-------------------------------------|--|
| Gérant | <ul style="list-style-type: none"> Boussard & Gavaudan Asset Management, gérant de fonds alternatifs basés à Paris et à Londres |
| Objectifs d'investissement | <ul style="list-style-type: none"> Appréciation à long terme de l'actif de Boussard & Gavaudan Holding grâce à la mise en oeuvre de stratégies d'investissement alternatives Atteindre un retour sur investissement net annualisé supérieur à 10% avec une faible volatilité |
| Approche d'investissement | <ul style="list-style-type: none"> La totalité des fonds levés sera initialement investie dans Sark Fund Sark Fund est un fonds alternatif opportuniste multi-stratégies centré sur l'Europe Par la suite des investissements directs pourront être effectués dans d'autres actifs financiers^(1,2) |
| Commissions payées au gérant | <ul style="list-style-type: none"> 1.5% de commission de gestion – payée annuellement 20% de la progression de la valeur de l'actif net (à compter de la meilleure performance précédente) Niveau unique, et non multiple, de commissions⁽¹⁾ |

(1) Pour les fonds alternatifs gérés par Boussard & Gavaudan Asset Management, y compris Sark Fund, Boussard & Gavaudan Holding continuera à bénéficier d'un niveau unique de commissions
 (2) Si B&G Holding réalise des investissements de private equity, aucun de ces investissements ne représentera, individuellement et au moment de sa mise en place, plus de 5% de l'actif net

Stratégies de Sark Fund



(1) Achat d'un actif sous-évalué combiné à la vente à terme d'un autre actif sur-évalué, motivé par un événement qui doit permettre l'appréciation de l'un par rapport à l'autre



Sark Fund : une performance historique attractive

Sark Fund – Classe d'actions Euro (après commissions)

Année	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	YTD	Depuis création
2003	-	-	0.75%	0.76%	0.82%	1.04%	0.93%	1.06%	1.18%	1.55%	1.05%	0.17%	9.69%	9.69%
2004	1.07%	-0.12%	1.03%	0.22%	0.14%	-0.29%	-0.42%	-0.42%	-0.19%	-0.49%	1.18%	1.07%	2.81%	12.77%
2005	1.70%	1.06%	1.09%	-0.69%	0.27%	1.27%	1.16%	0.50%	1.00%	-0.44%	0.71%	0.77%	8.70%	22.58%
2006	-0.18%	1.56%	1.64%	0.86%	0.47%	1.35%	0.40%	1.56%	2.73% ⁽¹⁾	-	-	-	9.79% ⁽¹⁾	34.58% ⁽¹⁾

(1) La performance pour septembre 2006 est estimée par Boussard & Gavaudan Asset Management

Sark Fund – Comparaisons de performance, volatilité et Sharpe ratio (mars 2003 à août 2006)

SARK FUND EUR	Toutes stratégies					Arbitrage convertible et actions				Multi-Stratégies		Stratégie Actions		Fonds de fonds		Indices traditionnels	
	CS / Tremont	Greenwich-Van Global	HFRI Fund	Weighted Composite	EuroHedge	CS / Tremont	Greenwich-Van Global	HFRI Fund	EuroHedge conv. & Equity Arbitrage	CS / Tremont	Greenwich-Van Global	HFRI Fund	EuroHedge	HFRI Fund	Composite	DJ Stoxx 600	Lehman Brothers Global Aggregate Bond
Performance (Annualisée)	8.03%	10.90%	11.68%	12.58%	7.45%	4.73%	4.16%	3.74%	4.64%	10.41%	10.22%	12.97%	13.06%	8.45%	19.02%	5.30%	5.30%
Volatilité ⁽¹⁾ (Annualisée)	2.36%	3.70%	4.35%	4.52%	2.56%	3.88%	3.85%	3.35%	2.89%	3.15%	4.23%	5.79%	5.26%	3.78%	9.85%	5.73%	5.73%
Ratio Sharpe ⁽²⁾ (Annualisé)	2.39	2.18	2.03	2.16	1.81	0.49	0.34	0.27	0.63	2.41	1.75	1.75	1.95	1.49	1.69	0.43	0.43

Sources: rapports annuels de Sark Fund Ltd, revus mensuelles de Sark Fund, Credit Suisse/Tremont, Greenwich-Van, Hedge Fund Intelligence - EuroHedge, Hedge Fund Research, Inc., Lehman brothers, Inc. et Datastream
 (1) La volatilité annuelle est calculée à partir de la volatilité mensuelle (écart-type de la performance mensuelle publiée) selon la formule : Volatilité mensuelle¹²
 (2) Le ratio Sharpe annualisé est calculé selon la formule : (rendement total annualisé - rendement du taux sans risque annualisé) / volatilité annualisée
 (3) Les ratios Sharpe du Sark Fund Eur et du DJ Stoxx 600 sont calculés en utilisant le taux sans risque Eur/Bor 1M. Ceux du Sark Fund USD et des autres indices sont calculés en utilisant le LIBOR US 1M

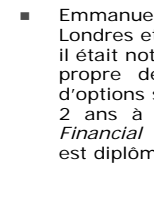
Une performance historique ajustée du risque très attractive qui a permis à Sark Fund d'obtenir pour 2005 le prix EuroHedge de Meilleur Fonds Convertible et Arbitrage actions

- Minimum sur l'année
- Maximum sur l'année
- Minimum depuis la création
- Maximum depuis la création

Groupe Boussard & Gavaudan : les fondateurs



- Emmanuel Gavaudan a passé plus de 13 ans chez Goldman Sachs à Zurich et à Londres, dans le département *Private Wealth Management*. En 2000, il a été promu *Partner* et co-responsable de ce département pour la zone Europe. Monsieur Gavaudan est titulaire d'un MBA de l'université de Wharton et d'une maîtrise en droit de l'université de Paris II, Panthéon - Assas



- Emmanuel Boussard a travaillé 6 ans chez Goldman Sachs à Londres et à Paris dans le département *Equity Derivatives*, où il était notamment responsable de la négociation pour compte propre de dérivés sur actions européennes et du livre d'options sur actions françaises. Il avait précédemment passé 2 ans à New York au sein de l'équipe *Hedge Fund and Financial Engineering* de Bankers Trust. Monsieur Boussard est diplômé de l'Ecole Normale Supérieure (ENS Ulm)



Boussard & Gavaudan Holding : un nouveau fonds alternatif multi-stratégies, de type fermé, qui sera coté sur Euronext Amsterdam

Principales forces de Boussard & Gavaudan Holding

1. Professionnels expérimentés
2. Processus d'investissement systématique et rigoureux
3. Alignement fort des intérêts du gérant et des investisseurs
4. Historique de performance et de faible volatilité qui a valu à Sark Fund de recevoir pour 2005 un prix Eurohedge Award
5. Stratégies d'investissement diversifiées n'impliquant pas plusieurs niveaux de commissions
6. Expertise unique reposant sur des stratégies combinant l'arbitrage sur produits dérivés et l'analyse fondamentale des sous-jacents
7. Frais d'émissions payés intégralement par le gérant : fonds levés nets = fonds levés bruts ⁽¹⁾
8. Déploiement rapide des fonds levés lors de l'introduction en bourse
9. Fonds alternatif coté - liquidité et accès à une plus large base d'investisseurs
10. Capital permanent – permet des investissements à plus long terme

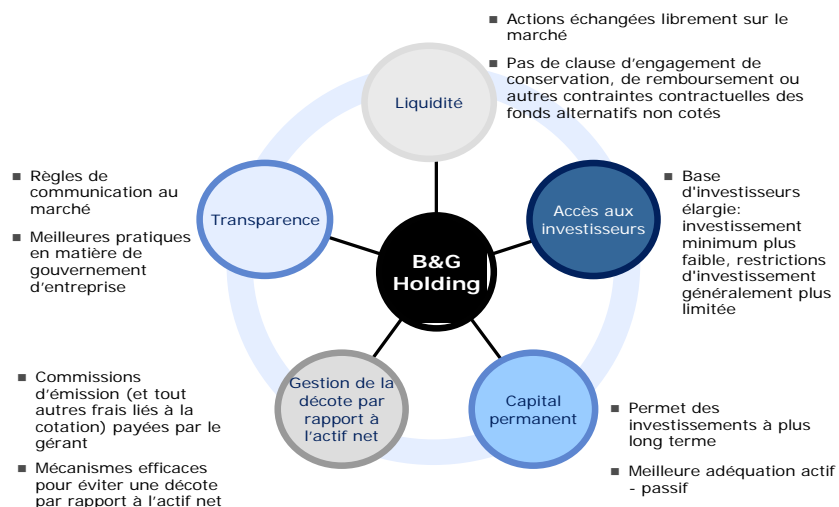
(1) Déduction faite des besoins en fonds de roulement

Conditions indicatives de l'offre

Place de cotation	■ Euronext Amsterdam
Emetteur	■ Boussard & Gavaudan Holding – société d'investissement de type fermé immatriculée à Guernesey
Communication financière envisagée	■ Publication quotidienne d'une estimation de l'actif net ■ Publication mensuelle de l'actif net calculé par un organisme externe
Prix d'émission	■ 10 € par action
Type d'actions	■ Les actions disposent du droit de vote avec toutes les prérogatives usuelles
Dividende	■ Boussard & Gavaudan Holding ne prévoit pas de verser de dividende à ses actionnaires
Calendrier indicatif	■ Ouverture de l'offre publique en France : 20 octobre ■ Clôture de l'offre publique en France : 31 octobre ■ Première cotation sur Euronext Amsterdam : 2 novembre ■ Règlement livraison : 6 novembre
PEA	■ Non éligible



Boussard & Gavaudan Holding : avantages de la cotation



Limites du produit :

- Le cours de l'action peut ne pas refléter la valeur du portefeuille d'investissements, et le marché de cette action peut ne pas être liquide
- Les actionnaires ne peuvent demander le rachat de leurs titres par la société
- La performance de la société dépend de la qualité du management et de la stratégie d'investissement de celui-ci
- Les investissements peuvent être illiquides
- La société est exposée aux risques de contrepartie, de change, sur instruments dérivés, liés aux effets de levier, de modèles, et de marché en général

Investisseurs concernés

- Les investisseurs ciblés pour cette introduction en bourse sont à la fois les particuliers aisés, les Banques Privées, les "Family Offices"* et les investisseurs institutionnels, qu'ils soient ou non déjà investis dans des fonds alternatifs non cotés

Avertissement

- Le prospectus d'introduction en bourse de l'émetteur a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers néerlandaise (Autoriteit Financiële Markten) le 18 octobre 2006 ; le certificat d'approbation établi par cette autorité, le prospectus approuvé ainsi que la traduction française du résumé du prospectus ont été notifiés à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 18 octobre 2006
- Toute décision d'investir dans les actions offertes doit être prise exclusivement sur la base du prospectus relatif à l'offre
- Le prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers néerlandaise ainsi que la traduction en français sont disponibles sur simple demande et sans frais auprès des intermédiaires financiers et de Boussard & Gavaudan Asset Management (69, Boulevard Haussmann, 75008 Paris ; www.bgholdingltd.com). Une notice a été publiée au BALO le 20 octobre 2006
- Tout investissement est assorti de risques. Le prix des actions offertes peut varier à la hausse comme à la baisse et les performances historiques ne sauraient constituer une garantie de gains futurs. Les investisseurs potentiels sont invités à solliciter un conseil en matière financière avant de prendre toute décision d'investissement
- Les actions offertes sont destinées exclusivement aux investisseurs (i) qui sont en mesure d'apprécier les risques de perte liés aux investissements en capital et de comprendre que les investissements de la Société peuvent présenter une liquidité limitée, (ii) pour lesquels la souscription ou l'acquisition des actions offertes s'inscrit dans un programme d'investissement diversifié et (iii) qui ont une parfaite connaissance de ce type de programme d'investissement et qui sont prêts à en assumer les risques
- Les investisseurs potentiels sont invités à lire attentivement le chapitre sur les Facteurs de Risque, pages 11 à 28 du prospectus. La date limite pour placer un ordre dans le cadre de l'offre des actions offertes est le 31 octobre 2006 à 18 heures. Les modalités de l'offre sont décrites de manière détaillée en pages 110 à 114 du prospectus

* Gestion globale d'un large patrimoine familial

RESUME

Le présent résumé souligne des aspects particuliers de l'activité de la Société et de l'Offre Globale et doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans la Société doit être fondée sur la base du prospectus pris dans son ensemble, y compris les informations figurant sous le titre "Facteurs de Risque" ("Risk Factors") commençant en page 11.

La Société ne saurait être tenue responsable civilement sur le seul fondement du présent résumé sauf s'il est susceptible d'induire en erreur ou, s'il est inexact ou incohérent avec les informations figurant dans les autres parties de ce prospectus. Si un litige concernant les informations contenues dans ce prospectus venait à être porté devant une juridiction d'un Etat Membre de l'Espace Economique Européen, le demandeur pourrait être contraint par la législation nationale de l'Etat Membre où l'action est intentée de supporter les coûts de traduction du présent prospectus avant que la procédure judiciaire ne débute.

La Société

Boussard & Gavaudan Holding Limited est une nouvelle société d'investissement fermée, constituée et immatriculée à Guernesey le 3 octobre 2006 pour une durée illimitée. La Société va investir ses actifs en vue d'offrir une exposition aux multiples stratégies d'investissement alternatives gérées par Boussard & Gavaudan Asset Management, LP ("**La Société de Gestion**").

Objectifs et politique d'investissement

La politique d'investissement de la Société consiste à chercher à produire une appréciation sur le long terme de la valeur de ses actifs. En conséquence, la Société va chercher à investir le produit brut initial de l'Offre Globale, diminué d'environ 500.000 € consacrés aux besoins en fonds de roulement, dans le Sark Fund Limited (le "**Sark Fund**") qui est un fonds nourricier du Sark Master Fund Limited (le "**Sark Master Fund**"). La Société ne détiendra pas une participation supérieure à 50% du capital du Sark Fund à l'issue de l'Offre Globale. La Société investira dans une catégorie distincte d'actions du Sark Fund libellée en euros qui ne sera pas soumise aux commissions de gestion et aux commissions de performance au niveau du Sark Fund, étant donné que la Société de Gestion recevra des commissions de gestion et de performance en qualité de Société de Gestion de la Société. Ainsi, la Société bénéficiera de son exposition aux stratégies multiples offertes par le Sark Fund mais sans multiplier les différents niveaux de commissions.

Par la suite, une partie des actifs nets de la Société pourra, à la discrétion de la Société de Gestion, être investie dans d'autres fonds spéculatifs (*hedge funds*) (à condition que, lorsque ces *hedge funds* sont gérés par la Société de Gestion, la Société détienne une catégorie d'actions qui ne soit pas soumise aux commissions de gestion ou de performance au niveau du fonds spéculatif sous-jacent) et/ou dans d'autres actifs financiers sélectionnés par la Société de Gestion qui, en intégrant le possible effet de levier et le retour sur investissement généré par le Sark Fund, permettront à la Société d'atteindre son objectif de rentabilité annualisée. La Société ne réalisera pas d'investissement de *private equity* représentant chacun plus de 5% de la Valeur Nette de ses Actifs à la date de la réalisation de l'investissement. Les investissements réalisés en *private equity* dans des opérations connexes seront additionnés pour les besoins de ce calcul. La Société entend adopter une couverture complète contre le risque de taux de change encouru dans le cadre de chacun de ses investissements.

Depuis sa création en 2003 et jusqu'au mois de septembre 2006, la catégorie actuelle d'actions libellée en euros du Sark Fund a atteint une rentabilité annuelle s'élevant entre 2,81% et 9,79% (atteinte sur la période de 9 mois courant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2006). La Société envisage d'atteindre une rentabilité annualisée de plus de 10% (nette de toute commission) en investissant dans le Sark Fund ainsi que dans d'autres actifs à l'avenir tout en utilisant sa capacité à créer un effet de levier à partir des investissements réalisés en dehors du Sark Fund. Les objectifs de rentabilité ne demeurent que des objectifs et reposent sur des projections de performance à long terme de la stratégie d'investissement et sur les conditions de marché au moment de la modélisation et sont en conséquence susceptibles de modifications. **Il n'y a aucune garantie de réalisation des objectifs de rentabilité. Les investisseurs ne devront pas se fonder sur ces objectifs de rentabilité pour décider d'investir ou non dans la Société.**

Les avantages des investissements dans des *hedge funds*

Investir dans un *hedge fund* présente les principaux avantages suivants résumés comme suit :

- Les *hedge funds* se concentrent sur l'obtention d'une rentabilité absolue qui est censée avoir une faible corrélation avec les marchés actions ou obligataires.
- Les *hedge funds* cherchent à produire une rentabilité plus élevée que d'autres investissements sur les marchés financiers, reposant sur le principe d'ajustement des risques.
- Les *hedge funds* sont généralement soumis à peu de contraintes quant à leur capacité d'investissement, ce qui permet aux investisseurs de bénéficier de la diversification des actifs sous-jacents, des stratégies mises en œuvre et des instruments d'investissement utilisés.
- Les personnes investissant dans des *hedge funds* peuvent bénéficier d'innovations financières utilisées par des sociétés de gestion ayant une approche très sophistiquée.
- La grille de commissions des *hedge funds* est souvent fondée sur la performance, ce qui permet donc d'aligner les intérêts de la société de gestion avec ceux des investisseurs.

Les points forts de la Société

Outre les avantages principaux du secteur des *hedge funds*, les personnes investissant dans la Société bénéficieront de ses principaux avantages concurrentiels suivants :

Une société de gestion expérimentée

La Société de Gestion et son groupe emploient une équipe de professionnels expérimentés. L'équipe travaille en ayant recours à un processus d'investissement rigoureux et collégial, et gère les risques avec attention. Les intérêts de la Société de Gestion et des investisseurs dans la Société seront convergents grâce à une grille de commission incitant à la performance, un investissement initial significatif dans la Société, par la Société de Gestion, ses associés et les employés de son groupe ainsi que certains Dirigeants (pour un montant global d'au moins 20 millions d'euros), avec un engagement de conservation de 18 mois, et un investissement obligatoire de la Société de Gestion au nom et pour le compte des employés de son groupe d'un montant équivalent aux primes annuelles versées en numéraire aux employés, avec un engagement de conservation de 18 mois. L'engagement de conservation correspondant à l'investissement initial de 20 millions d'euros ne fait pas obstacle aux transferts ou aux engagements qui pourraient survenir du fait de la conclusion d'une convention financière à court terme entre la Société de Gestion et BNP Paribas mentionnée dans la section intitulée "Relations avec les Coordinateurs Globaux Associés" ("*Relationship with the Joint Global Coordinators*") à la page 114 du prospectus.

Accès à une stratégie d'investissement diversifiée

A travers l'investissement de la Société dans le Sark Fund, les investisseurs bénéficieront d'une exposition à des stratégies d'investissement diversifiées principalement européennes, incluant des stratégies fondées sur la volatilité, les actions et le crédit. Ceci permettra aux investisseurs de bénéficier de stratégies et de risques diversifiés sans devoir payer de multiples niveaux de commissions comme pour un fonds de *hedge funds*. La Société de Gestion s'attache à mettre en œuvre des stratégies combinant une expertise dans les produits dérivés et l'analyse fondamentale. Cette expertise repose sur une équipe fortement intégrée composée d'analystes financiers et de courtiers qui cherchent, trouvent et décident d'opportunités d'investissement sur une base collégiale, permettant à la Société de Gestion de rester sur une niche relativement peu explorée.

Rentabilité attractive du Sark Fund reposant sur un ajustement des risques

Lancé en mars 2003, le Sark Fund, dans lequel la Société investira initialement l'intégralité de ses actifs, a bénéficié d'une rentabilité annualisée (nette de toute commission) depuis sa création jusqu'au mois d'août 2006, de 8,03% et 8,23% pour les catégories d'actions libellées, respectivement, en euros et en dollars US, couplée à une faible volatilité (2,36% et 2,40% pour les catégories d'actions libellées, respectivement, en euros et en dollars US). Au 31 août 2006, le Ratio Sharpe annualisé du Sark Fund, qui mesure la performance sur la base d'un ajustement des risques et qui est défini plus en détails dans la section intitulée "Glossaire de Termes Sélectionnés" ("*Glossary of Selected Terms*") débutant à la page 138 du prospectus, s'élevait à 2,39 et 2,25 pour les catégories d'actions libellées, respectivement, en euros et en dollars US. En tenant compte des résultats atteints au mois de septembre 2006 (2,73% et 2,83% pour les catégories d'actions libellées, respectivement, en euros et en dollars US), le Sark Fund a, entre sa création et le mois de septembre 2006, atteint une rentabilité sur une base annualisée de 8,65% et 8,88% pour les catégories d'actions libellées, respectivement, en euros et en dollars US. La Société de Gestion estime que la rentabilité historique et le Ratio Sharpe du Sark Fund démontrent la capacité de la Société de Gestion à générer des résultats positifs sur une base de risques ajustée, comparé aux indices publiés relatifs aux performances des *hedge funds*, à d'autres indices actions et obligations et, en particulier, à des *hedge funds* comparables dans le secteur de l'arbitrage sur les obligations convertibles et les actions (qui a pu souffrir de conditions de marché difficiles ces dernières années).

Le Sark Fund a reçu le Prix Eurohedge 2005 du Meilleur Fonds d'Arbitrage en matière d'obligations convertibles et d'actions.

Aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005, le Sark Fund gérait, respectivement, près de 416,4 millions d'euros, 715,0 millions d'euros et 956,2 millions d'euros d'actifs. Au 31 août 2006, le Sark Fund gérait près de 1,03 milliard d'euros d'actifs.

Utilisation des produits

Les frais et dépenses relatifs et liés à l'Offre Globale seront à la charge de la Société de Gestion de telle manière que la Société disposera, à l'issue de l'Admission, du produit brut de l'Offre Globale, diminué de tout montant (actuellement estimé à 500.000 € environ) retenu pour les besoins en fonds de roulement de la Société, pour réaliser ses investissements. En prenant l'hypothèse d'une émission de 50.000.000 d'Actions dans le cadre de l'Offre Globale (hors Actions émises dans le cadre de l'Option de Sur-Allocation), le produit brut s'élèvera à près de 500.000.000 d'euros qui, déduction faite de tout montant retenu pour les besoins en fonds de roulement de la Société, seront investis dans les Actions du Sark Fund. La Société prévoit qu'une part significative de ce produit résultera de l'échange par certains investisseurs de leur participation dans le Sark Fund contre une participation dans la Société. Voir la section intitulée "L'Offre Globale – Echange par les investisseurs dans le Sark Fund" ("*The Global Offering – Switching by investors in the Sark Fund*") à la page 111 du prospectus. Le nombre maximum d'Actions offertes dans le cadre de l'Offre Globale ne constitue pas une indication du nombre d'Actions qui seront émises in fine ou du montant total du produit qui sera reçu par la Société dans le cadre de l'Offre Globale.

La société de gestion

Boussard & Gavaudan Asset Management, LP agit en qualité de Société de Gestion et, en tant que telle, est responsable de la gestion des actifs de la Société.

La Société de Gestion est une société de gestion d'actifs qui se concentre sur la réalisation des objectifs d'investissement de l'ensemble de ses fonds en s'appuyant sur une combinaison d'analyse fondamentale et d'expertise en matière de courtage, en particulier en matière de produits dérivés. Le montant total des actifs gérés dans ses quatre fonds s'élevait à environ 1,27 milliard d'euros au 31 août 2006.

La Société de Gestion fonctionne selon un processus d'investissement rigoureux qui inclut une surveillance approfondie des risques tout au long de l'origination, de la recherche et de la prise de décision dans le cadre de chaque investissement potentiel. La Société de Gestion s'appuie sur une approche de recherche et d'analyse des sous-jacents axée sur les fondamentaux pour initier et trouver de nouvelles opportunités d'investissement et

emploie une équipe de six analystes financiers dédiés au développement de nouvelles idées de positionnement à l'achat ou à la vente et à la surveillance d'idées existantes ou en développement. La philosophie sur laquelle repose le processus de recherche et d'analyse de la Société de Gestion est celle d'un travail d'équipe dans le cadre duquel les décisions sont prises de manière collégiale. Le processus de prise de décision de la Société de Gestion met en jeu : (i) l'identification d'une mauvaise valorisation ou d'une opportunité d'investissement (ii) l'analyse des causes de cette mauvaise valorisation (iii) l'identification d'un catalyseur pour faire évoluer le prix du titre ; et (iv) l'identification de scénarios de risques potentiels et l'affectation de probabilités à ces scénarios. A la suite de ce processus décisionnel en quatre étapes, le Comité d'Investissement de la Société de Gestion prend une décision sur la passation de l'ordre, qui est généralement par la suite exécutée par les courtiers internes de la Société de Gestion.

Le Sark Fund et le Sark Master Fund

Le Sark Fund est un fonds nourricier dont tous les actifs (pour ceux qui ne sont pas conservés en numéraire) sont investis dans les actions ordinaires du Sark Master Fund, dont le Sark Fund est l'unique actionnaire. L'objectif d'investissement du Sark Master Fund est d'atteindre un retour sur investissement attractif tenant compte du risque des investissements, en respectant les principes établis pour gérer les risques de perte en capital. Le Sark Master Fund est un fonds multi-stratégies, axé sur l'Europe et opportuniste, qui a pour principal objectif l'arbitrage entre des instruments au rendement non linéaire dans des situations spécifiques.

Le tableau ci-dessous indique la performance historique du Sark Fund jusqu'au 31 août 2006 et celle d'autres indices comparables.

	Rentabilité totale				Volatilité	Ratio Sharpe ^(3,4)	Depuis la création				
	10m 2003	2004	2005	2006 YTD ⁽¹⁾			Annualisé	Annualisé	β sur Indice actions	β sur Indice obligations	Nb de mois positifs / nb total de mois
SARK FUND EUR	9,69%	2,81%	8,70%	6,88%	8,03%	2,36%	2,39	0,09	-0,07	32/42	-2,01%
SARK FUND USD	9,00%	2,08%	9,45%	8,25%	8,23%	2,40%	2,25	0,08	-0,07	32/42	-2,34%
Toutes stratégies											
Indice CS/Tremont Hedge Fund	13,23%	9,64%	7,60%	7,50%	10,90%	3,70%	2,18	0,20	0,27	33/42	-2,03%
Indice Greenwich-Van Global Hedge Fund	17,96%	7,68%	8,63%	6,65%	11,68%	4,35%	2,03	0,29	0,22	32/42	-2,95%
Indice HFRI Fund Weighted Composite	18,76%	9,05%	9,29%	6,93%	12,58%	4,52%	2,16	0,30	0,23	32/42	-3,09%
Indice Eurohedge Composite	6,55%	6,00%	8,63%	4,79%	7,45%	2,56%	1,81	0,16	0,06	34/42	-2,31%
Arbitrage Convertible & Equity											
Indice CS/Tremont Conv, Arbitrage	8,07%	1,98%	-2,55%	9,43%	4,73%	3,88%	0,49	0,09	0,20	27/42	-8,65%
Indice Greenwich-Van Global Conv.	6,75%	0,97%	-1,81%	8,94%	4,16%	3,85%	0,34	0,09	0,16	29/42	-9,31%
Indice HFRI Convertible Arbitrage	5,90%	1,19%	-1,86%	8,10%	3,74%	3,35%	0,27	0,08	0,17	29/42	-7,93%
Indice EuroHedge Conv. & Equity Arbitrage	4,92%	0,78%	4,67%	5,89%	4,64%	2,89%	0,63	0,11	0,03	31/42	-5,84%
Multi-stratégie											
Indice CS/Tremont Multi Strategy	13,24%	7,54%	7,53%	7,97%	10,41%	3,15%	2,41	0,13	0,19	36/42	-2,49%
Indice Greenwich-Van Global Multi Strategy	15,51%	5,90%	7,99%	6,38%	10,22%	4,23%	1,75	0,24	0,25	29/42	-2,59%
Stratégie Equity											
Indice HFRI Equity Hedge	21,50%	7,69%	10,61%	5,84%	12,97%	5,79%	1,75	0,39	0,19	30/42	-5,51%
Indice EuroHedge Global Equity	15,99%	8,05%	14,30%	7,22%	13,06%	5,26%	1,95	0,34	0,16	34/42	-6,60%
Fond de Hedge Funds											
Indice HFRI Fund of Funds Composite	10,31%	6,88%	7,51%	4,77%	8,45%	3,78%	1,49	0,22	0,21	31/42	-3,69%
Indices traditionnels											
DJ Stoxx 600	25,94%	9,51%	23,47%	7,96%	19,02%	9,85%	1,69	1,00	-0,41	31/42	-9,67%
Lehman Brothers Global Aggregate Bond	9,84%	9,27%	-4,49%	4,50%	5,30%	5,73%	0,43	-0,14	1,00	25/42	-6,50%

Sources: Rapport annuel Sark Fund Ltd, comptes-rendus mensuels du Sark Fund, Bloomberg, Hedge Fund Intelligence – Eurohedge, Lehman Brothers, Inc. et Datastream.

La valeur de vos investissements peut varier. Les résultats obtenus par le passé ne sont pas une garantie des résultats futurs.

⁽¹⁾ YTD = de janvier à août 2006.

⁽²⁾ La volatilité annualisée est calculée à partir de la volatilité mensuelle (déviations standard de la performance mensuelle communiquée) de la manière suivante : Volatilité mensuelle * 12^{0,5}.

⁽³⁾ Le ratio Sharpe annualisé est calculé de la manière suivante : (Rentabilité annualisée – Rentabilité annualisée à un taux sans risque) / Volatilité annualisée.

⁽⁴⁾ Les ratios Sark Fund Euro et DJ Stoxx 600 Sharpe sont calculés en utilisant le taux sans risque Euribor 1 mois. Le ratio Sark Fund USD et les autres indices sont calculés en utilisant le taux sans risque US Libor 1mois.

⁽⁵⁾ La baisse maximale représente la chute la plus importante à partir d'un maximum vers un minimum depuis la création.

Effet de levier

Les statuts de la Société (les “**Statuts**”) lui permettront d’emprunter jusqu’à 100% de la Valeur Nette de ses Actifs au moment de l’emprunt.

Il est prévu que le levier soit utilisé par la Société pour (i) gérer la trésorerie sur une base quotidienne, c’est-à-dire couvrir les dépenses de la Société et financer les rachats d’Actions et (ii) financer des investissements directs qu’elle aura pu réaliser, autres que les investissements réalisés dans le Sark Fund.

Politique de distribution de dividendes

Les Administrateurs ne prévoient pas actuellement de distribuer des dividendes et les produits générés par le portefeuille seront réinvestis.

Commissions de gestion et de performance

La Société de Gestion percevra une commission de gestion, calculée sur une base mensuelle et payable trimestriellement, calculée au taux annuel de 1,5 % de la Valeur Nette des Actifs. La Société de Gestion percevra également une commission de performance.

La commission de performance sera calculée au titre de chaque période de douze mois (à l’exception de la première période) s’achevant le 31 décembre de chaque année (une “**Période de Calcul**”). La première Période de Calcul commencera le premier Jour Ouvrable suivant la Date de Règlement et s’achèvera le 31 décembre 2006. La commission de performance sera calculée sur une base mensuelle à chaque Date de Valorisation.

Pour chaque Période de Calcul, la commission de performance sera égale à 20% de l’appréciation de la Valeur Nette des Actifs par Action excédant la Valeur Nette de Base des Actifs. La Valeur Nette de Base des Actifs est égale à la Valeur Nette des Actifs par Action la plus élevée atteinte à l’issue des Périodes de Calcul antérieures (si elles existent), ou dans le cas de la première Période de Calcul, à la Valeur Nette des Actifs par Action au moment du lancement. La commission de performance relative à chaque Période de Calcul sera calculée par référence à la Valeur Nette des Actifs avant déduction des commissions de performance échues.

La Société a conclu un contrat de gestion avec la Société de Gestion (le “**Contrat de Gestion**”). Si le Contrat de Gestion est résilié avant le 31 décembre 2006 ou avant le 31 décembre de toute année ultérieure, la commission de performance relative à la Période de Calcul en cours à cette date sera calculée et payée comme si la date de résiliation était la date de fin de la Période de Calcul en cause.

Gouvernement d’entreprise

Les Administrateurs de la Société sont Christopher Fish, Sameer Sain et Nicolas Wirz qui sont tous indépendants de la Société de Gestion. La Société se conforme aux règles de gouvernement d’entreprise prévues par la législation de Guernesey.

L'Offre Globale

La Société	Boussard & Gavaudan Holding Limited
Actions offertes dans le cadre de l'Offre Globale	Jusqu'à 50.000.000, sans tenir compte des Actions émises au titre de l'Option de Sur-Allocation.
Symbole Euronext	BGHL
Codes Valeur	ISIN : GG00B1FQG453 Code Valeur Amsterdam (<i>fondscode</i>) : 29098
L'Offre Globale	L'Offre Globale consiste en une offre publique en Finlande, France, Grèce, Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Norvège, au Portugal, en Espagne, Suède et au Royaume-Uni. L'Offre Globale ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.
Prix d'Emission	10 € par action.
Date d'allocation	L'allocation doit avoir lieu avant le début des négociations sur le marché d'Euronext Amsterdam le 2 novembre 2006, sous réserve de l'accélération ou de l'extension du calendrier de l'Offre Globale.
Date de cotation sur Euronext	La Société prévoit que les négociations des Actions sur le marché d'Euronext Amsterdam débuteront vers le 2 novembre 2006 sur une base de cotation de promesses d'actions (" <i>as-if-and-when-issued</i> ") et que la livraison interviendra vers le 6 novembre 2006.
Date de règlement	Prévue vers le 6 novembre 2006, sous réserve de l'accélération ou de l'extension du calendrier de l'Offre Globale.
Coordinateurs Globaux Associés, Chefs de File Associés et Teneurs de livres Associés	BNP Paribas et Lehman Brothers International (Europe) agissent en qualité de Coordinateurs Globaux Associés, Chefs de File Associés et Teneurs de comptes Associés dans le cadre de l'Offre Globale.
Co-managers	Bear, Stearns International Limited et Kempen & Co N.V.
Echange par les investisseurs dans le Sark Fund	Il est prévu que les personnes ayant actuellement investi dans le Sark Fund qui ne sont pas des <i>US Persons</i> (tel que défini par la <i>Regulation S</i> du <i>Securities Act</i>) puissent échanger leur investissement dans le Sark Fund contre un investissement dans le capital de la Société sans remboursement préalable effectif de leurs actions détenues dans le Sark Fund. Voir la section intitulée "Echange par les investisseurs dans le Sark Fund" (" <i>Switching by investors in the Sark Fund</i> ")

commençant à la page 111 du prospectus pour plus de détails sur les modalités de l'échange, et voir "Facteurs de Risque – En cas de Valeur Nette des Actifs d'Echange Confirmée inférieure à 99,8% de la Valeur Nette des Actifs d'Echange Intermédiaire telle que calculée à la Date de Réalisation, la Valeur Nette des Actifs de la Société à l'ouverture pourra être défavorablement affectée" (*"Risk Factors – In the event that the Confirmed Switching NAV is less than 99,8% of the Interim Switching NAV as calculated on the Closing Date, the opening Net Asset Value of the Company may be adversely affected"*) pour une discussion sur le risque associé au processus d'échange.

Facteurs de risque

Avant toute prise de décision d'investissement dans les Actions, les investisseurs doivent prendre en considération avec attention, outre les autres informations contenues dans le présent prospectus, les facteurs et les risques liés à un investissement dans les Actions qui sont décrits dans la section intitulée "Facteurs de Risque" ("*Risk Factors*"), figurant en page 11, et notamment les risques suivants :

- la Société est une société d'investissement récemment constituée et ne dispose pas d'un historique de ses activités ;
- les objectifs de rentabilité figurant dans le prospectus sont fondés sur des projections et la Société ne peut pas garantir qu'elle va atteindre ou dépasser ces objectifs à l'avenir ou que la Valeur Nette de ses Actifs ne diminuera pas ;
- les investisseurs ne doivent pas se fonder sur les performances passées du Sark Fund ou du Sark Master Fund ;
- les résultats de la Société sont dépendants de la compétence et des services offerts par la Société de Gestion ;
- les valorisations des investissements en portefeuille peuvent ne pas refléter le prix auquel ces investissements sont réalisés ;
- les investissements qui seront réalisés par la Société seront relativement peu liquides et soumis à des restrictions en matière de remboursement ;
- du fait de la concentration des actifs de la Société dans le Sark Fund, les résultats de la Société seront significativement affectés par l'évolution des résultats du Sark Fund et du Sark Master Fund ;
- la Société de Gestion et les sociétés appartenant à son groupe pourront proposer des services à d'autres clients qui pourraient concurrencer directement ou indirectement les activités de la Société, du Sark Fund ou du Sark Master Fund et qui pourraient nuire à des opportunités d'investissement de la Société, du Sark Fund ou du Sark Master Fund ou à la réalisation de leurs objectifs de rentabilité respectifs ;
- la Société de Gestion est dépendante de l'expertise de son personnel clé dans la fourniture des services de gestion qu'elle offre à la Société, au Sark Fund et au Sark Master Fund. Le départ de ce personnel clé pour une raison quelconque pourrait affecter négativement la capacité de la Société à réaliser ses objectifs d'investissement ;
- la fourniture de services de la Société de Gestion est dépendante du maintien en vigueur du Contrat de Gestion qui peut être résilié avec préavis. Le défaut de remplacement de la Société de Gestion par une société de gestion adaptée pourra avoir un impact défavorable sur la réalisation par la Société de ses objectifs d'investissement ;
- la participation de la Société dans le Sark Fund est susceptible d'un remboursement à tout moment par le Sark Fund ;
- des modifications législatives ou réglementaires ou le non-respect d'une disposition légale ou réglementaire pourraient affecter défavorablement l'activité de la Société, ses investissements et/ou ses résultats ;
- une modification de la fiscalité pourrait affecter défavorablement la capacité de la Société à remplir ses objectifs d'investissement ;
- dans l'éventualité où la Société ou les fonds d'investissement dans lesquels elle investit directement ou indirectement deviennent imposables sur la base de leur résultat net dans un autre pays, notamment en France et au Royaume-Uni, la situation financière de la Société et ses perspectives pourraient être affectées significativement et défavorablement ;
- dans l'éventualité où une retenue à la source ou une contribution indirecte non prévue devenait applicable sur les distributions ou d'autres versements liés aux investissements directs et indirects de la Société, la rentabilité de ces investissements pourrait être significativement et défavorablement affectée ;
- les actionnaires pourront être affectés défavorablement par les fluctuations monétaires ;
- la communication d'informations relatives aux portefeuilles de la Société, du Sark Fund et du Sark Master Fund peut être limitée ;
- la Société est dépendante de la fourniture de services par des tiers pour pouvoir exercer son activité et la défaillance de l'un ou plusieurs fournisseurs de services pourrait perturber considérablement l'activité de la Société ou avoir des conséquences défavorables sur ses résultats ;

- dans l'éventualité où la VNA d'Echange Confirmé serait inférieure à 99,8% de la VNA d'Echange Intermédiaire telle que calculée à la Date de Réalisation, la Valeur Nette des Actifs de la Société à l'ouverture pourrait être affectée défavorablement ;
- les investissements qui pourront être faits par la Société autres que ceux réalisés dans le Sark Fund, n'ont pas encore été finalisés, sélectionnés ou arrangés et les investisseurs dans l'Offre Globale ne peuvent actuellement pas évaluer le bien-fondé ou les risques de ces investissements ;
- une vente à découvert par le Sark Master Fund peut l'exposer à des pertes illimitées ;
- la Société est exposée au risque d'échec de la stratégie suivie par le Sark Master Fund ;
- les investissements détenus par le Sark Master Fund et par la Société (au titre des actifs hors Sark Fund) peuvent être peu liquides et une impossibilité à réaliser des investissements dans des conditions de marché difficiles pourra exposer la Société à des pertes supplémentaires ;
- le recours à l'effet de levier pourra augmenter la volatilité de la rentabilité et augmenter pour l'investisseur le risque de perte de son capital ;
- les investissements de la Société sont exposés au risque de marché ;
- la Société peut être exposée à des pertes résultant des actes de la Société de Gestion et de ses autres prestataires de services ;
- le Sark Master Fund est soumis à une supervision limitée et l'environnement juridique pourra rendre difficile la protection et le respect des droits du Sark Fund et du Sark Master Fund ;
- le Sark Master Fund pourra détenir un nombre relativement restreint d'investissements importants ;
- le Sark Master Fund investit dans des "situations spécifiques" ("*special situations*") et/ou des "événements" ("*events*") ;
- le recours aux produits dérivés par le Sark Master Fund augmente le nombre de risques potentiels spécifiques ;
- l'investissement par le Sark Master Fund dans des options l'expose au risque de devoir procéder à l'acquisition des titres sous-jacents dans des conditions non favorables afin de satisfaire à ses obligations ;
- le Sark Master Fund est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de ses investissements dans les contrats à terme d'échange de devises ;
- le Sark Master Fund pourra négocier des contrats à terme (*futures*), dont les prix peuvent être hautement volatiles ;
- le Sark Master Fund est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de la réalisation de transactions hors marché ;
- les investissements qui seront réalisés par le Sark Master Fund seront soumis aux fluctuations des taux d'intérêts qui pourront l'exposer, ainsi que la Société, à des pertes ;
- le Sark Master Fund pourra investir dans des titres de créance de qualité *non-investment grade* ou qui ne disposent pas d'une notation et qui sont exposés à un risque de perte en capital plus important que les titres disposant d'une meilleure notation ;
- la Société, le Sark Fund et/ou le Sark Master Fund pourront échouer dans leurs stratégies de couverture ;
- les modélisations des risques pourront se révéler inexactes ou inadaptées ;
- des demandes de remboursements substantiels de la part de plusieurs investisseurs ou d'un investisseur significatif dans le Sark Fund pourront causer la liquidation des investissements à un taux peu favorable ;
- le mode de calcul des commissions de performance pourra influencer défavorablement les décisions de gestion ;
- un taux de rotation du portefeuille plus élevé pourra induire des coûts de transaction significatifs ;
- les *prime brokers* et les dépositaires du Sark Master Fund pourront détenir la propriété de certains de ses actifs, ce qui pourra exposer le Sark Master Fund à des risques de fraude ou de faillite du fait des *prime brokers* et des dépositaires ;
- les investissements réalisés par le Sark Master Fund pourront ne pas être encadrés par la réglementation d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation et pourront être exposés aux risques de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations ;

- les investissements réalisés par le Sark Master Fund pourront être affectés par la modification de certains accords internationaux ou par des modifications intervenues dans la réglementation internationale ainsi que par la défaillance de certaines autorités à faire appliquer de telles réglementations ;
- certains revenus perçus ou gains réalisés par le Sark Fund et par le Sark Master Fund pourront être soumis à une imposition non récupérable ;
- la pleine expansion et la maturité des marchés de *hedge funds* pourront réduire les opportunités d'investissement ;
- les actionnaires n'ont aucun droit au rachat par la Société de leurs Actions ;
- l'existence d'un marché liquide des Actions ne peut pas être garanti ;
- le marché de l'Eurolist d'Euronext est moins liquide que d'autres marchés majeurs, ce qui pourra affecter le prix des Actions ;
- les Actions de la Société pourront s'échanger à une Valeur Nette des Actifs décotée et les Actionnaires pourront ne pas être en mesure de céder leurs investissements sur le marché à la Valeur Nette des Actifs ;
- les actionnaires de la Société ne bénéficient pas de droits préférentiels de souscription et les émissions subséquentes d'actions pourront avoir un effet défavorable sur la Valeur Nette des Actifs et le prix de marché des Actions ;
- les actionnaires originaires de pays hors zone Euro pourront voir leurs investissements affectés défavorablement par des fluctuations de taux de change ;
- les *US holders* pourront être soumis à des restrictions de transfert importantes dans le cadre de cette offre et de transactions secondaires ;
- la possibilité d'investir dans des Actions ou de transférer des Actions pourra être limitée par certains éléments *ERISA*, *US Internal Revenue Code* et d'autres considérations ;
- dans l'éventualité où des retenues à la source seraient mises en œuvre sans avoir été anticipées dans le cadre de distributions ou autres versements liés aux Actions, la valeur des Actions pourrait être significativement et défavorablement affectée ; et
- le statut de PFIC de la Société implique des conséquences fiscales pour les *US Investors* imposables.

Ce qui précède ne constitue pas une liste exhaustive des risques et des incertitudes auxquels est soumise la Société. Vous devez prendre attentivement en considération toutes les informations contenues dans le prospectus, y compris les informations figurant dans la section intitulée "Facteurs de Risques" ("*Risk Factors*") à partir de la page 11, avant d'arrêter toute décision d'investissement dans la Société. Les Administrateurs estiment que les risques qui sont décrits dans la section intitulée "Facteurs de Risques" ("*Risk Factors*") sont les risques significatifs pouvant affecter les Actions à la date du prospectus, même si de telles informations ne sont pas censées constituer une liste exhaustive ou un résumé des risques que la Société pourrait rencontrer.